

## UN CONGRÈS HISTORIQUE

Les congrès internationaux du CIRIEC sont des moments attendus par ceux qui s'intéressent aux différentes formes d'économie qui servent l'intérêt collectif. Celui qui vient de se dérouler à Liège marquera, à n'en pas douter, un tournant dans les travaux internationaux du CIRIEC, comme dans ceux des sections nationales. En cela, il constitue une étape historique.

430 congressistes, venus de tous les continents (experts, chercheurs, enseignants, responsables politiques, syndicalistes, gestionnaires d'entreprises publiques et de l'économie sociale et solidaire...) ont répondu à l'invitation du CIRIEC de confronter leurs expériences et leurs points de vues sur « **L'économie publique, sociale et coopérative dans la révolution numérique** ».

Les débats ont mis en évidence l'impérieuse et urgente nécessité de maîtriser des technologies qui, partout, apparaissent porteuses du meilleur comme du pire : elles peuvent permettre l'accès du plus grand nombre au mieux-être ou, au contraire, aggraver les inégalités en facilitant l'accaparement, par une minorité de plus en plus réduite, de l'essentiel des savoirs et des richesses, donc du pouvoir. En un mot, elles peuvent contribuer à l'émergence d'un monde meilleur ou, au contraire, imposer le « *Meilleur des Mondes* »<sup>(1)</sup>. Elles représentent l'un des défis majeurs que l'humanité a dû affronter.

Les entreprises et services publics, comme les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, peuvent, en raison de leur poids, de leur présence dans tous les pays et dans tous les secteurs d'activité, mais aussi des valeurs d'équité et de solidarité dont elles sont porteuses, contribuer puissamment à orienter les applications des outils du numérique vers la satisfaction des besoins plutôt que vers la course aux profits.

Pour les y encourager, l'assemblée générale des sections nationales du CIRIEC, qui s'est réunie à l'occasion du congrès, a adopté la déclaration finale suivante :

*L'assemblée générale du CIRIEC, réunie le 1<sup>er</sup> juin 2018 à Liège, faisant suite aux travaux du congrès international auquel ont participé 430 congressistes provenant de 45 pays de tous les continents du monde, a adopté la déclaration suivante.*

*La numérisation de la société, par son accélération fulgurante et ses implications de plus en plus grandes dans la vie de tous les jours, bouleverse de façon profonde les modes de production, de distribution et de consommation.*

*Si les nouvelles technologies digitales génèrent l'espoir de voir se mettre en œuvre des solutions de progrès pour les populations et d'amélioration de leur bien-être, elles suscitent aussi des craintes que tous ces progrès technologiques à base d'intelligence artificielle ne finissent par asservir l'humanité au profit de quelques géants mondiaux de l'économie et de la finance. Les implications du numérique sur l'organisation des sociétés et sur les rapports entre les personnes sont en effet telles qu'au-delà des perspectives positives pour l'amélioration des conditions de vie dans nos territoires, elles peuvent entraîner aussi des dangers en termes d'éthique, de démocratie, et d'accroissement des inégalités.*

*Dans cette situation d'accélération du temps sans précédent, et compte-tenu des risques de détournement de ce qui devrait être considéré comme du progrès pour les populations, il est indispensable que les acteurs de l'économie publique, sociale et coopérative s'emparent de tous ces sujets parce qu'il est indispensable que cette extraordinaire promesse technologique offerte par le numérique se transforme en progrès économique, social, démocratique et environnemental.*

*Les techniques du numérique et l'intelligence artificielle offrent une belle opportunité de relever ces défis du futur en créant de nouvelles relations entre les organisations et entre les personnes : mise en œuvre de projets partagés, amélioration du service rendu aux citoyens, développement de l'économie dite collaborative, de la finance socialement responsable, organisation de nouvelles solidarités, mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance démocratique et d'exercice de la citoyenneté, etc... Elles offrent aussi l'opportunité aux personnes d'être actrices de leur futur, sous les formes d'entreprises collectives publiques, d'économie sociale et coopérative, en s'appropriant les mécanismes économiques et les institutions, au lieu de n'être passivement que des consommateurs, comme les y incitent les géants mondiaux du commerce international.*

*C'est là un champ immense d'investigation qui s'ouvre pour le CIRIEC, qui, dans ce nouveau monde en mutation s'engage à poursuivre la recherche scientifique sur les modèles économiques qui ont pour vocation l'intérêt collectif et la satisfaction des besoins sociaux, afin que nos sociétés soient plus humaines, plus sociales et plus solidaires.*



Notre feuille de route est ainsi clairement établie pour les deux années qui nous séparent du prochain congrès. Le réseau des 450 chercheurs qui, à l'échelle mondiale, animent nos travaux seront mobilisés dans le cadre des commissions scientifiques internationales et des sections nationales pour donner corps aux engagements pris à Liège.

**Marcel Caballero**

Président d'honneur du CIRIEC-France

(1) Aldous Huxley (1894-1963)

## Propos d'ouverture d'Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-International

Liège 31 mai 2018

-----



Mesdames et Messieurs, chers amis,

Au nom du CIRIEC-International je souhaite à toutes et à tous bienvenue à ce 32<sup>ème</sup> congrès international du CIRIEC organisé par nos amis de la section belge.

Je remercie tout particulièrement les personnalités qui nous font l'honneur de participer à cette séance d'ouverture et qui ont accepté de nous délivrer leur message :

- Monsieur Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège
- Monsieur Kris PEETERS, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
- Monsieur Oliver PAASCH, ministre-président de la communauté germanophone de Belgique
- Monsieur Jean-Claude MARCOURT, Vice-président et Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et des Médias, fédération Wallonie-Bruxelles
- Madame Fatima BANEZ, Ministre de l'Emploi et de la Sécurité Sociale d'Espagne et Monsieur Natalino OLDAKOSKI, Sous-secrétaire d'Etat national de l'Economie Solidaire du gouvernement fédéral du Brésil se sont excusés.

Je salue aussi la présence de différents élus, des représentants des administrations, des organisations de l'Economie publique, sociale et coopérative, et bien sûr tous nos amis représentant les sections nationales du CIRIEC.

En guise de propos d'ouverture, je voudrais vous livrer quelques réflexions.

Nous sommes environ 400 personnes venues de 45 pays des différents continents du monde.

45 pays, c'est considérable, ce qui tend à démontrer non seulement que le CIRIEC a un positionnement international reconnu, et nous ne pouvons qu'en éprouver une certaine fierté, mais aussi que ses travaux scientifiques ont une audience significative auprès des différents acteurs de l'économie publique, sociale et coopérative dans le monde. Edgard Milhaud, fondateur du CIRIEC en 1947 serait probablement très heureux de faire cette constatation, lui qui ambitionnait il y a 70 ans de faire du CIRIEC une organisation internationale sous l'égide de l'ONU dédiée à l'économie qui sert l'intérêt collectif. Il avait d'ailleurs dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle promu cette forme d'économie auprès des dirigeants de l'époque, notamment Jean Jaurès, Léon Blum et quelques autres, parce qu'elle lui paraissait garante de l'égalité entre les individus et de la paix.

Votre présence nombreuse et diverse montre aussi l'intérêt que suscite à juste titre la thématique du numérique retenue comme fil conducteur des travaux de ce 32<sup>ème</sup> congrès.

La numérisation de la société, puisque c'est de cela dont il s'agit, nous interpelle, non pas tant par son avènement, qui remonte au passage de la société industrielle à celle de l'information et de la communication, mais par son accélération fulgurante et ses implications dans la vie de tous les jours. Cette mutation sociétale suscite en nous des sentiments quelque peu ambivalents.

Ambivalence, parce que les nouvelles technologies digitales génèrent l'espoir de voir se mettre en œuvre des solutions de progrès pour les populations et d'amélioration de leur bien-être. Mais elles suscitent aussi des craintes, voire des peurs, que tous ces progrès technologiques à base d'intelligence artificielle ne finissent par asservir l'humanité au profit de quelques géants mondiaux de l'économie et de la finance. Les implica-

tions du numérique sur l'organisation des sociétés et sur les rapports entre les individus sont en effet telles qu'au-delà des perspectives positives pour l'amélioration des conditions de vie dans nos territoires, elles peuvent entraîner aussi des dangers en terme d'éthique, de démocratie, et d'accroissement des inégalités.

Ambivalence également car cette évolution numérique, aussi bien débridée qu'inéluctable, est censée relier les hommes et les femmes de ce monde, dans une certaine universalité permise par l'utilisation des techniques de l'information et de la communication au travers du WEB et des réseaux sociaux. Or cette évolution qui se veut d'ouverture sur le monde, s'effectue dans un contexte qui n'est pas des plus sereins.

Nous constatons tous ce climat d'utilisation malsaine des réseaux sociaux allant des « fake news » aux manipulations des populations. Nous constatons aussi le repli sur eux-mêmes d'un certain nombre d'Etats, qui déploient des rapports de forces pour protéger leurs économies et leurs frontières politiques, quand leurs dirigeants, à l'esprit pour le moins curieux pour certains, ne jouent pas aux apprentis-sorciers avec la paix du monde.

S'ajoutent à ces réalités mondiales la question de l'avenir des ressources naturelles, de la préservation des biens communs et de l'environnement, et plus inquiétante encore, la question géopolitique au Moyen Orient, le terrorisme et les flux migratoires.

Dans cette situation d'accélération du temps sans précédent, et compte-tenu des risques de détournement de ce qui devrait être considéré comme du progrès pour les populations, il est indispensable que les acteurs de l'économie publique, sociale et coopérative s'emparent de tous ces sujets sans se contenter d'observer, mais au contraire pour réfléchir, innover et agir, et certains le font déjà.

C'est ce à quoi nous vous invitons ici à Liège, en vous proposant d'aborder collectivement les différents sujets que pose le thème de notre congrès : « **L'économie publique, sociale et coopérative dans la révolution numérique** »

C'est un thème ambitieux, parce que les enjeux sociétaux sont considérables. Ils interpellent les pouvoirs publics parce que c'est leur mission que d'assurer un avenir serein des sociétés. Ils concernent aussi les organisations du secteur privé non-lucratif, elles qui prennent de plus en plus de place dans le développement économique et social de nos pays, mais peut-être pas encore suffisamment. Il est effet indispensable que cette extraordinaire promesse technologique offerte par le numérique se transforme en progrès économique, social, démocratique et environnemental, est c'est bien là la vocation fondamentale des organisations de l'économie publique, sociale et coopérative que d'y contribuer.

Les techniques du numérique et l'intelligence artificielle offrent une belle opportunité de relever ces défis du futur en créant de nouvelles relations entre les organisations et entre les individus : mise en œuvre de projets partagés, amélioration du service rendu aux citoyens, développement de l'économie dite collaborative, de la finance socialement responsable, organisation de nouvelles solidarités, mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance démocratique et d'exercice de la citoyenneté, etc...

Comme le souligne Joël de Rosnay dans son ouvrage publié en mars 2018, que je vous recommande - « La Symphonie du

Vivant » -, elles offrent aussi l'opportunité aux individus d'être acteurs de leur futur, en s'appropriant les mécanismes économiques et les institutions, au lieu de n'être passivement que des consommateurs, comme les y incitent les géants mondiaux du commerce international.

C'est là un champ immense d'investigation qui s'ouvre pour le CIRIEC, et je ne voudrais pas terminer ce propos d'ouverture sans affirmer l'engagement du CIRIEC à poursuivre la recherche scientifique sur les modèles économiques qui ont pour vocation l'intérêt collectif et la satisfaction des besoins sociaux, dans ce nouveau monde en mutation.

...

Voilà Mesdames et Messieurs, chers amis, l'ambition de ce congrès, avec un programme qui je l'espère vous intéressera, mais qui doit constituer aussi un point de départ pour de nouvelles recherches scientifiques au niveau mondial.

Parce que nous sommes tous ici rassemblés pour la même ambition : contribuer à redonner un sens concret aux valeurs auxquelles nous croyons, celles définies par la Déclaration des Droits de l'Homme qui fêtera le 10 décembre prochain son soixante-dixième anniversaire, celles qui sont indispensables pour que nos sociétés soient plus humaines, plus sociales et plus solidaires.

Je termine en remerciant chaleureusement le CIRIEC-Belgique et les équipes du siège international pour l'organisation de ce congrès, ainsi que les différents sponsors sans lesquels cette organisation n'aurait pu avoir lieu. C'est toujours un exercice difficile que d'organiser un tel événement.

Je vous souhaite donc d'excellents travaux et un très bon séjour à Liège, et après le 1<sup>er</sup> congrès du CIRIEC organisé pour jour à Genève en 1953, 65 ans après je déclare ouvert le 32<sup>ème</sup> congrès international de Liège.



L'Assemblée générale qui s'est réunie à l'occasion du Congrès a élu un nouveau président.

**Jorge de Sá**, président du CIRIEC-Portugal

Professeur à l'Institut Supérieur de Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lisbonne succède à **Alain ARNAUD**, président du CIRIEC-France, nommé président d'honneur et président de la Fondation Edgard Milhaud.

## TRAVAUX DU CIRIEC

### > Dîner-débat : Regards croisés sur la réforme ferroviaire

**Jacques FOURNIER**, ancien président de la SNCF, président d'honneur du CIRIEC, et **Gérard LAHELLEC**, vice-président de la Région Bretagne, chargé des transports, présenteront leurs

#### « Regards croisés sur la réforme ferroviaire »

Paris, 25 juin 2018, à 19h00 à l'OCIRP, 17 rue de Marignan, Paris 8°

> Inscription : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

### > « Idéaux & Débats »



Dans « **Idéaux & Débats – Les entretiens du Ciriec** », **Roland BERTHILIER**, présente **l'ESPER** (l'Économie Sociale Partenaire de la République).

Réalisés par Jean-Yves LE GALL auprès de personnalités du monde de l'économie sociale et solidaire, de l'économie publique, des services publics, des collectivités territoriales, des Institutions paritaires... ces entretiens ont pour objet de présenter leur organisation, mais aussi leur vision des problématiques du moment.

> [http://www.ciriec-france.org/ciriec/custom/module/cms/content/file/Interviews/BERTHILIER\\_Roland.pdf](http://www.ciriec-france.org/ciriec/custom/module/cms/content/file/Interviews/BERTHILIER_Roland.pdf)

### > 7<sup>ème</sup> Conférence internationale de recherche en économie sociale



Les chercheurs confirmés et novices intéressés par l'ensemble des composantes de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations) ont exprimé le besoin d'un lieu de rencontre et de débat.

Le CIRIEC a donc décidé d'organiser sur une base biennale (années impaires) une **Conférence internationale de recherche en économie sociale**, en alternance avec ses [congrès internationaux](#).

La [Commission scientifique internationale sur l'économie sociale et coopérative du CIRIEC](#) a la responsabilité scientifique de l'événement, l'organisation étant assurée en partenariat avec une section nationale ou un autre membre du CIRIEC.

La 7<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Recherche en Économie Sociale aura lieu à Bucarest (Roumanie) du 6 au 9 juin 2019, sur le thème général: **SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY : MOVING TOWARDS A NEW ECONOMIC SYSTEM**

> <http://www.ciriec.uliege.be/event-ciriec/7eme-conference-internationale-de-recherche-economie-sociale/>





## Thème

L'économie sociale et coopérative (ÉSC) fait face à des enjeux importants : urgence d'adopter les objectifs de développement durable, de contrer la croissance des inégalités, de développer la solidarité internationale ; appel à proposer des solutions aux grands enjeux de société et de l'avenir de la planète. On assiste à un foisonnement d'initiatives nouvelles qui insufflent des valeurs de démocratie et de solidarité dans les modèles de production, de consommation, et de gestion du patrimoine : collectifs autogestionnaires, agriculture urbaine, agriculture soutenue par la communauté, transport collectif, énergies renouvelables, gouvernance des communs etc. Certaines – mais pas toutes – adoptent un statut d'entreprise d'ÉSC (EÉSC). En même temps, certaines EÉSC existantes évoluent dans un environnement de plus en plus marqué par la concurrence et la déréglementation dans un contexte de mondialisation. Leurs traits distinctifs tendent à s'affaiblir au point de ressembler aux entreprises classiques.

On assiste même à des démutualisations d'organisations qui interviennent à des échelles nationale et internationale, qu'elles soient *de facto* ou confirmées par un changement de statut de l'organisation. Que comprendre des modèles organisationnels des EÉSC ? De leur évolution et transformations ? Quelles sont leurs capacités à innover et à se renouveler ? Quelles sont les dynamiques qui les rendent résilientes ? Quelles sont les forces qui en conduisent certaines à se dégénérer ?

## Problématique

Si la nature des entreprises d'économie sociale et coopérative (EÉSC) est distinctive, leurs modes d'émergence, de développement et de croissance le sont aussi. Or, l'une des principales sources de fragilité des organisations collectives demeure la méconnaissance de leurs modes d'entrepreneuriat et de fonctionnement (Bayle et Dupuis 2013), qui sont distincts de ceux du secteur public ou de l'entreprise privée traditionnelle (Quarter et Ryan 2012), voire de l'organisation à but non lucratif ou caritative dans leur vision traditionnelle (Borzaga et Defourny 2001). Porteuses d'innovations et de transformations sociales (Klein et al. 2015), les EÉSC sont également soumises avec le temps à des forces isomorphiques du fait de leur inscription dans le marché et de leur ancrage dans les politiques publiques. En revanche, leurs innovations sont souvent reprises et diffusées par le marché ou par les administrations publiques (Enjolras 2008), contribuant ainsi à la démocratisation de services collectifs (Bélanger et Lévesque 1992) et à l'avancement de droits sociaux (Petitclerc 2007).

On distingue habituellement l'économie sociale et coopérative de l'économie privée capitaliste et de l'économie publique (Defourny et Monzon, 1992). Or, ces frontières deviennent aujourd'hui plus floues. L'économie capitaliste s'éprend de l'entrepreneuriat social soutenu par la philanthropie activiste et le milieu des affaires. L'économie publique se développe en partenariat avec l'économie privée dont une partie seulement avec l'économie sociale et coopérative. Sans compter que l'on dit des EÉSC que certaines seraient «solidaires» alors que d'autres seraient «historiques» voire «coopitalistes» (Drapéri, 2016), adoptant des modèles de gestion qui les éloignent de leurs valeurs originelles (Laville, 2009). En même temps, de nouvelles pratiques économiques étendent le domaine de l'économie sociale sans en adopter toutes les règles, par le travail collaboratif, l'entrepreneuriat social, l'économie circulaire

la consommation collaborative, l'économie de partage, etc., pouvant dans certains cas être qualifiées par des labels d'utilité sociale, d'impact social, d'intérêt communautaire, etc. Alors que les modes de reconnaissance de l'économie sociale et coopérative sont bien établis (voir les lois sur l'économie sociale qui sont adoptées un peu partout dans le monde), la lisibilité de ce qu'elle représente pourrait être en train de s'estomper.

Ces observations nous mènent à vouloir faire le point sur ces questions et approfondir la réflexion autour des enjeux. Quelle lecture peut-on faire de la conjoncture actuelle ? Quels sont les avantages de l'économie sociale et coopérative pour y faire face ? Quels sont les angles morts à surveiller ? De quels outils analytiques dispose-t-on pour comprendre l'innovation, la résilience et la dégénérescence des formes organisationnelles dans l'économie sociale et coopérative ? Ce groupe de travail vise à faire le point sur ces questions en menant des synthèses de connaissances, des analyses de conjoncture, des études de cas, des enquêtes, etc. et en réalisant une comparaison internationale. Parmi les questions auxquelles s'adressera le groupe de travail :

### Quelle lecture peut-on faire de la conjoncture ?

- Quelles sont les grandes influences qui marquent le contexte actuel ?
- Quelles sont les théories du développement véhiculées par l'économie sociale et coopérative (ESC) ?
- Doit-on repenser l'avenir de l'ESC ?

### Comment innover et pérenniser la mission et les caractéristiques organisationnelles spécifiques aux entreprises de l'ES (EÉS) ?

- Quelle est l'influence du contexte sur l'évolution des entreprises d'EÉS ?
- Quelle est la capacité réactive ou proactive de l'EÉS ?
- Quels sont les facteurs déterminants des trajectoires d'innovation des EÉS ?
- Quelles modalités de gestion sont les plus appropriées pour les EÉSC ?

### Qu'en est-il du statut ?

- Pourquoi certaines organisations se démutualisent-elles ? Pourquoi certaines nouvelles entreprises à vocation sociale n'adoptent-elles pas un statut d'EÉS ?
- Est-ce que la vitalité de la gouvernance associative est l'antidote à ces transformations ?
- Peut-on évoquer le besoin de transcender les intérêts particuliers au nom de l'intérêt collectif ou général (Monnier et Thiry 1997) ?

### Faut-il développer de nouveaux outils analytiques ?

- Suivant la théorie néo-institutionnaliste, les organisations tendent à se ressembler par effets d'isomorphisme (DiMaggio et Powell, 1983), ou construisent dans l'action des champs organisationnels voire des champs d'action stratégique (Fligstein et McAdam 2012). Suivant la théorie de l'écologie des organisations (Hannan et Freeman 1989), il se présente autant de configurations organisationnelles différenciées suivant les contextes dans lesquels elles s'insèrent. Y a-t-il une théorie qui s'applique mieux aux entreprises d'ESC ?
- Les théories de l'économie sociale et coopérative permettent-elles d'expliquer les phénomènes contemporains ?
- Quel(s) nouveau(x) cadre(s) conceptuel(s) pour aborder ces questions ?

Les migrations, qu'elles soient dues à des causes politiques, climatiques ou économiques, interpellent les gouvernements, les ONG et chacun d'entre nous dans son cœur et sa conscience, sauf les insensibles et ceux qui exploitent à des fins partisans la peur et la xénophobie. En quoi l'économie sociale et solidaire est-elle concernée ? Elle fait déjà beaucoup, en particulier les associations. Les grandes – et riches – organisations sont-elles au rendez-vous de la solidarité ? Alain COHEUR et Jean-Philippe MILÉSY apportent leur contribution à un débat qu'il est urgent d'ouvrir.

## L'ESS et l'intégration des migrants

Alain COHEUR

Membre du Comité Economique et Social Européen  
Directeur des Affaires européennes et internationales - Union Nationale des Mutualités Socialistes



Le Comité Economique et Social Européen vient de rendre un avis d'initiative (INT 785) sur "**Les entreprises de l'économie sociale, moteur d'intégration des migrants**", un véritable plaidoyer pour un accueil des migrants et pour une politique venant appuyer l'économie sociale dans un contexte particulièrement sensible.

C'est une entreprise complexe que de donner un encadrement au phénomène migratoire, étant donné qu'il a pour caractéristique d'évoluer constamment. Les guerres, l'existence de régimes dictatoriaux, les changements climatiques, des conditions de vie marquées par la pauvreté extrême et le dénuement sont les réalités à l'origine de la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Les Nations Unies indiquent qu'en 2015, plus de 244 millions de personnes, soit 3,3 % de la population mondiale, ont franchi les frontières de leur pays d'origine à la recherche d'un refuge politique, de travail ou de conditions économiques et climatiques plus «hospitalières». Ces dernières années, l'Europe a constaté une augmentation du nombre de personnes cherchant à rallier son territoire. En chiffres absolus, les données d'Eurostat pour 2015 révèlent que 2,7 millions de ressortissants de pays tiers ont immigré dans l'UE-28, dont 56 % d'hommes et 44 % de femmes.

Ce flux a notamment pris des proportions sortant de l'ordinaire sous l'effet de l'instabilité créée par la guerre, tant dans des pays en situation de conflit, comme la Syrie, l'Irak que l'Afghanistan. C'est de ces pays que proviennent près de 54% des migrants qui ont cherché refuge dans les pays de l'UE en 2016).

Le Comité insiste sur la nécessité d'une approche coordonnée de l'Union et de ses États membres. En particulier, il est évident qu'en l'absence d'un régime d'admission efficace pour les migrants, le recours abusif aux demandes de protection internationale, tel qu'on l'observe ces dernières années, va se poursuivre. Le Comité rappelle avec force que les cas d'utilisation abusive du dispositif de protection internationale ne sauraient justifier qu'un quelconque État membre impose des restrictions concernant la possibilité, pour un ressortissant d'un pays tiers, de déposer une demande d'asile sur son territoire.

Le CESE encourage la Commission et le Conseil à instaurer une coordination renforcée avec les États membres d'origine et de transit des migrations, afin d'ouvrir des perspectives d'avenir, tout particulièrement, en faveur des populations qui quittent leur pays pour des raisons économiques ou sous l'effet de la disette ou des bouleversements du climat, et il serait souhaitable par ailleurs qu'une politique extérieure plus vigoureuse soit menée vis-à-vis de pays dans lesquels la guerre, la dictature et les persécutions poussent des personnes à la fuite.

Le Comité demande à l'Union d'aborder le phénomène migratoire en remontant aux causes mêmes qui contraignent les personnes à se déplacer, qu'il s'agisse de la pauvreté, des

conflits, des discriminations ou du changement climatique. Une telle démarche impliquera nécessairement qu'elle déploie de nouveaux efforts dans le domaine de la diplomatie et de la coopération internationale en faveur du développement, y compris en lançant un «plan spécial d'investissements dans la coopération au développement».

Les entreprises de l'économie sociale assument un rôle fondamental, en intervenant dans quatre composantes essentielles du processus d'intégration des migrants, à savoir santé et assistance; logement; formation et éducation - en particulier en aidant à faire prendre conscience des droits inhérents à une installation dans l'UE, et, enfin, travail et intégration active de ces personnes dans la société.

Parmi les grandes caractéristiques des interventions réalisées par les entreprises de l'économie sociale, on insistera en particulier sur leur capacité à mobiliser et associer à leur démarche les communautés dans lesquelles elles s'enracinent, en activant des réseaux et des partenariats qui améliorent les relations avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, afin d'organiser des parcours d'aide et d'intégration qui soient mieux acceptés par les populations locales.

Le CESE a observé que pour avoir relevé le défi de l'assistance aux migrants en étant une force de proposition et avoir mobilisé les communautés concernées et les citoyens, les entreprises de l'économie sociale sont parvenues à donner une traduction concrète aux principes communs de leur action, laquelle vise à être inclusive, à apporter un soutien et à protéger les personnes les plus défavorisées.

Parce qu'elles ont cette tendance à être inclusives, les entreprises de l'économie sociale doivent être mieux reconnues, et le CESE demande que la Commission donne la priorité à cette forme de société dans la structuration des politiques de l'Union et dans la programmation des fonds européens, en particulier pour ce qui est du déploiement du socle européen des droits sociaux.

Le CESE est d'avis que du fait de leur propension toute particulière à œuvrer dans les secteurs de l'économie du partage et de l'économie circulaire, qu'il s'agisse de collecter et traiter sélectivement les déchets, de récupérer et réutiliser des matériaux, de pratiquer une agriculture sociale, ou encore d'entretenir les espaces verts publics, les entreprises d'insertion professionnelle s'avèrent d'une grande efficacité pour intégrer les migrants dans le monde du travail. Les entreprises de l'économie sociale ont la capacité d'encourager et de soutenir non seulement de nouveaux emplois, mais également l'esprit d'entreprise et l'accès aux activités économiques pour les migrants et les réfugiés.

Le Comité s'adresse aux institutions européennes pour qu'elles donnent la priorité aux politiques qui sont destinées aux entreprises de l'économie sociale et invite l'Union, les États membres et la communauté internationale à établir des incitants en faveur de l'emploi qui soient accessibles aux

entreprises de ce type qui s'occupent de l'insertion dans le monde du travail.

Employer des migrants donne bien souvent la possibilité de réaliser, au sein de l'Union, une inversion des processus d'exclusion sociale et d'appauvrissement culturel, qui a pour effet de revitaliser des métiers traditionnels et des artisanats dans des contextes où le passage de relais entre générations est difficile. En effet, dans le secteur de l'artisanat et du petit commerce, nombreuses sont les entreprises qui ont été créées par des citoyens migrants.

Dans les projets d'assistance en faveur des migrants, de nombreuses organisations d'économie sociale ont œuvré à la conclusion d'accords avec les institutions de l'État et les pouvoirs locaux afin d'éliminer les goulets d'étranglement du système et d'aider à la répartition des nouveaux arrivants sur le territoire, en instaurant la notion d'« accueil diffus » dont la visée

est de faciliter des mécanismes équitables de prise en charge par les communautés locales.

Les entreprises de l'économie sociale sont également nombreuses à travailler dans l'accès à un logement. Un tel modèle de gestion immobilière assurée par ces entreprises a pris une ampleur appréciable dans des pays comme l'Italie, où des milliers de bâtiments sont mis à la disposition de projets d'intégration, qui, bien souvent, servent aussi à réhabiliter des quartiers ou des zones périphériques. Enfin, les entreprises de l'économie sociale et la société civile dans son ensemble développent une action décisive pour assurer l'accessibilité de l'assistance et des services sanitaires, et réduisent ainsi notablement les difficultés d'accès aux soins.

Le Comité demande aux États membres de garantir le plein accès des personnes migrantes aux systèmes de santé et aux services sociaux, sans qu'elles aient à subir des discriminations liées à leur statut.

## Trop c'est trop ! Mais que faisons-nous ?

**Jean-Philippe MILÉSY**

Délégué général de *Rencontres Sociales*  
Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France



À l'heure où j'écris cette chronique, l'odyssée de l'Aquarius est bel et bien, comme l'affirme Mediapart, « une honte européenne ».

Nous sommes aux lendemains d'un très intéressant Congrès international du CIRIEC qui a marqué la dimension « sans frontières » de nos engagements, de nos valeurs pour une Economie collective.

Répetons-le, ce qui se passe en Méditerranée interroge l'Europe tout entière. Mais qu'en est il ici ?

J'ai discuté avec nos amis mutualistes belges. Ils ont exprimé leur détresse, leur colère de voir la France dériver quant à l'accueil des réfugiés et migrants.

Il y a de quoi être « colère ». Les textes récemment présentés au vote d'une majorité aux ordres (où un député de la majorité fit preuve de courage, d'autres préférant l'abstention « *pas ça en mon nom* », d'autres ayant choisi de fuir le vote) mais surtout les discours tenus lors de leur présentation sont de plus en plus intolérables.

Avec le concours de la plupart des médias, à travers des sondages dont on sait qu'ils sont aisés à orienter, on fait du migrant la cause de tous les maux de notre société. Le chômage : les migrants. L'insécurité : les migrants. Les déficits sociaux : les migrants, vous dis-je !

On apprendra bientôt que les récents orages ne leurs sont pas étrangers.

La droitisation politique nourrit et se nourrit de cette stigmatisation, mais beaucoup d'autres s'en tiennent au silence, convaincus que c'est une cause perdue et la cause de pertes à venir.

Ceux qui défendent les migrants se voient dénoncés. Ils seraient aveugles, iréniques voire complices des passeurs.

Lecteurs et chroniqueurs de ces *Brèves*, nous nous réclamons de l'humanisme. Nous ne pouvons que nous inquiéter, nous questionner.

Lors du dernier Forum européen ESS de la Gauche Unitaire Européenne (GUE) Marie-Christine Vergiat, députée européenne, a organisé un débat en plénière sur les initiatives d'associations en faveur de l'accueil, de l'insertion des migrants, mais aussi et avant tout de leur sauvetage.

Ces initiatives sont nombreuses, montrent des femmes et des hommes, au-delà de leurs convictions religieuses, politiques, impliqués par la solidarité au quotidien.

Nos entreprises et organisations d'ESS devraient résolument s'engager dans ce champ.

Nous sommes imprégnés d'éducation populaire : il nous faut expliquer ces mouvements de population, rejeter les « *fake news* » sur le coût social des migrants, sur le « *benchmarking* » qu'ils pratiqueraient, dire l'apport que ces femmes et ces hommes peuvent représenter pour nos pays.

Nous sommes fondés sur les solidarités : les solidarités ne se dissocient pas, elles s'imposent au-delà de nos adhérents et sociétaires, elles constituent un devoir impérieux.

Nous sommes fondés sur la démocratie : ce ne sont pas les migrants qui la menacent, mais les forces qui prospèrent sur leur rejet. Regardons la Hongrie, la Pologne, l'Autriche et maintenant l'Italie : les partis anti-migrants sont aussi misogynes, homophobes, voire antisémites ; ils choisissent leur « ordre » contre la démocratie.

Il est temps, même si elles ont l'impression d'être à contre-courant, que nos structures de l'ESS s'engagent dans la cause des réfugiés et migrants, sans entrer dans les fausses distinctions, dans les calculs égoïstes.

La nouvelle Mutuelle **Les Solidaires**, qui veut travailler sur la démocratie sociale et la solidarité avec les plus faibles, en fait un de ses premiers chantiers. Les associations à soutenir ne manquent pas, les collectivités locales solidaires non plus et encore moins les drames et misères à conjurer.

Et vous vous faites quoi demain ?



« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, que de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. »

Jean-Jacques Rousseau (1712 – 1778)



# Un exercice imposé au service d'une vision formatée

## Baisser le poids des dépenses publiques :

### les leçons de l'expérience des pays européens

**Jacques FOURNIER**

Ancien président de la SNCF et de GDF  
Président d'honneur du CIRIEC-France

Cette note toute récente de France Stratégie (n° 67, mai 2018) est manifestement un exercice imposé. Il s'agit de préparer le terrain avant l'annonce maintenant prochaine du plan gouvernemental « *Action publique 2022* ». J'en connais les auteurs, qui sont de qualité, mais j'aurais souhaité les voir s'atteler à des travaux plus porteurs d'avenir.



Pour quinze autres pays les conditions dans lesquelles cet ajustement a été opéré sont considérées comme trop spécifiques pour être utilement prises en exemple chez nous. Il s'agit des dix pays d'Europe centrale et orientale qui ont réorganisé leurs finances publiques après leur intégration dans l'union européenne et de cinq pays du sud qui ont été confrontés à la crise dite des dettes souveraines.

Il s'agit de démontrer qu'une baisse de 3% en trois ans du poids des dépenses publiques dites « structurelles » sur le PIB est tout à fait possible en France puisque la plupart des pays européens l'ont fait, d'une manière ou d'une autre, au cours des trois dernières décennies.

Le « pourquoi » d'une telle opération est à peine esquissé. On nous dit que les résultats des dépenses publiques en France ne sont pas à la hauteur de l'effort consenti et qu'il serait possible de réduire la dépense pour des résultats identiques : c'est vrai.

On ajoute que l'on pourrait sans doute « obtenir de meilleurs résultats pour le même niveau de dépense », c'est encore vrai, mais la note s'abstient d'explorer cette voie.

Quant à l'idée qu'une bonne satisfaction des besoins collectifs pourrait conduire, hausses et baisses confondues, à une augmentation de l'effort global, elle relève manifestement du délire et n'entre pas dans le champ de la réflexion.

A partir de là, et force tableaux à l'appui, la note récapitule l'évolution des dépenses publiques depuis trente ans dans 27 pays européens.

Quatre d'entre eux seulement ( Belgique, Danemark, France et Italie) n'ont pas connu d'ajustement structurel. S'en portent-ils beaucoup plus mal?

Restent donc huit pays dont l'expérience se situe soit dans les années 90 ( Suède 1, Finlande, Autriche, Pays Bas 1) soit dans les années 2000 (Allemagne, Suède 2 Luxembourg...) et pour deux seulement (Royaume uni et Pays Bas 2) dans les années 2010. La note n'en analyse que très succinctement les expériences, se bornant à relever que les « ajustements » ont porté partout sur la masse salariale publique et les transferts sociaux et se sont accompagnées parfois de réformes portant sur les procédures budgétaires.

Tout ceci n'est pas sans intérêt mais reste en définitive peu convaincant. A la lecture des tableaux je constate qu'en France c'est sous des gouvernements de droite que s'est opérée dans les années 2000 la dérive des dépenses aujourd'hui dénoncée et qu'il y a eu partout un pic des dépenses publiques en 2008...

Que faut-il faire aujourd'hui ? L'expérience des pays scandinaves, qui ont cherché à améliorer l'efficacité de leurs procédures tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction des besoins, mériterait d'être approfondie.

Attendons maintenant les annonces gouvernementales et le débat qui leur fera suite. Ce pourrait être pour l'association Services Publics, qui tient cette semaine son assemblée générale, l'occasion de réaffirmer sa présence.

...

---

**Les contributions aux *Brevés du CIRIEC-France*  
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs**

**Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole**

**Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC :  
la recherche et l'information sur l'économie publique et l'économie sociale**

---

## Perdre son âme ou renaître tel un Phénix ?



### Adelpe de Taxis du Poët

Responsable Service Innovation – CG Scop  
Administrateur du CIRIEC-France



La Confédération générale des Scop (CGSCOP) vient de publier une étude sur la transformation d'associations en coopérative, Scop ou Scic. Ce mouvement prend une certaine consistance. Ainsi, « depuis 2012, le nombre de Scop et de Scic issues de transformations d'association a bondi de près de 46 %. Les transformations d'association en coopérative représentent 10 % de la population des Scop et des Scic. A fin 2016, elles totalisent 286 coopératives dont 159 Scop (55,6%) et 127 Scic (44,4 %) » (Enquête CGSCOP - avril 2017).

Pour autant, cette transformation continue de heurter certaines sensibilités associatives qui voient, dans le passage du monde associatif au monde coopératif, qui relève du code du commerce que tempère celui de la coopération, l'entrée du loup dans la bergerie, ou du ver dans le fruit. Au passage, les notions de marchand/non marchand, lucratif/non lucratif, sont, dans les débats, largement invoquées, quelquefois dans la confusion.

L'intérêt général, moteur de la plupart des associations, disparaît-il lors du changement de statut, alors que nombre d'associations sont inscrites dans l'économie marchande ou, en tout cas, dans des échanges marchands, sans pour autant - et c'est heureux - y perdre leur âme ?

Au contraire, ce changement peut-il être le garant d'un renouveau du projet collectif grâce à la formalisation d'alliances que traduisent les statuts de la coopérative et la rigueur formelle qu'impose la forme entrepreneuriale ? Ou le projet social risque-t-il d'être dénaturé par une priorité excessive à la dimension économique ?

Vouloir opposer ces deux statuts au motif d'options théoriques - voire idéologiques - différentes relève d'un exercice un peu vain car la garantie la plus solide, avant les statuts, est la force d'un projet et son appropriation par ses parties prenantes, ceci, même si les statuts posent des bornes indispensables, notamment sur le long terme.

Nombreux sont les motifs d'une transformation et du passage de l'association à la Scic : épuisement ou vieillissement de conseils d'administration quand le bénévolat évolue vers des engagements plus à la carte, souhait des « usagers » d'une participation active dans les orientations et la définition, voire la production, de l'activité, revendication des salariés d'une reconnaissance accrue de leur professionnalisme par une présence dans la gouvernance, dans la gestion de leur « entreprise », recherche d'un nouveau modèle économique, évolution, d'ailleurs souvent contradictoire, des politiques publiques qui privilégient appels à projets, à manifestation d'intérêt et marchés publics, d'un côté et souhaitent, d'un autre côté, une co

construction de ces politiques et une plus grande adaptabilité aux besoins du territoire dans un contexte de finances publiques défaillantes... Bref, les motifs sont divers, plus ou moins compatibles entre eux et d'importance variable.

Dès lors, ce passage à une autre forme sociétale peut être l'occasion d'une refondation du projet stratégique en interrogeant le projet lui-même, les parties à impliquer, leurs attentes mais aussi leurs apports, en travaillant ensemble les objectifs communs et les impacts recherchés, en approfondissant la place respective de chacun dans la gouvernance, usagers/bénéficiaires, salariés, soutiens voire collectivités locales, le cadre contraignant de l'entreprise coopérative tenue à un équilibre économique faisant office de juge de paix.

**Don Bosco** est une association née, il y a 71 ans, dans le Finistère. Présente sur le secteur du handicap, de l'insertion et de la protection de l'enfance, elle réunit plus de 500 salariés et engage en 2006 une réflexion sur son projet stratégique, ses valeurs, son organisation. Le lien au territoire, la volonté de mobiliser et de reconnaître la contribution de chacun marque déjà cette réflexion, inscrite dans une démarche d'intérêt général et un souci de démocratie.

Dix ans après, la Scic « **En jeux d'enfance** » voit le jour. Sa création est le fruit d'une série de circonstances factuelles et d'opportunités combinées à un projet politique inchangé : un fonctionnement démocratique, la participation des parties prenantes, la gestion désintéressée et, bien sûr, l'inscription dans son territoire.

La première étape est, après débat au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale, en 2008, l'absorption-reprise de l'activité d'une association gérant un multi accueil pour la petite enfance, qui marque l'ouverture de ce nouveau champ d'activité.

Rejoignant, là, la volonté du Département du Finistère d'une meilleure structuration de l'offre en faveur de la petite enfance, Don Bosco développe, alors, une politique de reprise d'activités et d'associations existantes, d'une part, et de réponses à des appels d'offre ou marchés publics, d'autre part.

A ce jour, « En jeux d'enfance » regroupe 13 équipements d'accueil collectif et individuels, 360 berceaux, 180 salariés, 3 relais parents assistantes maternelles, est présent dans 43 communes et auprès de 19 employeurs réservataires.

Pour autant, la création de la Scic n'a pas été immédiate.

Il a fallu emporter la décision du conseil d'administration, lever les inquiétudes, identifier les apports du statut coopératif, répondre aux interrogations légitimes, tant de ce conseil que



des collectivités locales pour lesquelles la Scic reste encore un objet mal connu, interrogations telles le caractère commercial de la société, l'accès aux subventions pour une société commerciale, le maintien des agréments, le respect des contraintes européennes pour les financements publics...

La constitution d'une gouvernance renouvelée et plus diversifiée fut aussi l'enjeu de débats approfondis.

Convaincue de sectoriser ses activités «petite enfance», mais aussi et surtout d'éviter la fiscalisation de l'ensemble de ses activités, Don Bosco choisit le statut juridique de la scic en raison de sa spécificité : le multi sociétariat. L'assemblée générale décide, en 2016, la création de la Scic.

Ambitieuse, «En jeu d'enfance» se veut, tout à la fois, co-auteur de l'action publique et partie du projet global d'économie sociale et solidaire de son association mère, Don Bosco, dont la finalité première fait du respect de la personne humaine - enfants, parents, salariés, bénévoles... - le cœur de son action : priorité aux familles fragiles en assurant une souplesse des modalités d'accueil, respect des salariés par la reconnaissance d'un droit à l'initiative et du travail de chacun et chacune, participation des parents aux projets et au fonctionnement pour la meilleure prise en compte de leurs situations, pédagogies innovantes favorisant le bien-être et la socialisation des enfants, éco responsabilité et inscription dans le territoire, grâce à une charte «éco-crèche» signée par les professionnels et parents, l'emploi de la monnaie locale en règlement des prestations, etc... sont les principes qui guident les activités de la Scic. Constituée sous forme de société anonyme (SA), la Scic réunit quatre catégories de parties prenantes : les organi-

sations fondatrices, au premier chef l'association Don Bosco, les salariés, les bénéficiaires et les partenaires financiers, catégorie qui reste, à ce jour, sans représentant. De nombreuses collectivités locales, communes (Plouzané, Ploudaniel, Brest, Lanerneau, Quimper, Plougastel,...) ou communautés de communes (Lanerneau- Daoulas, pays de Morlaix...), les hôpitaux de Lanerneau, des pays de Morlaix, de Brest sont associées à la Scic.

L'introduction de collèges de vote en assemblée générale où les organisations fondatrices détiennent 50 % des droits de vote garantit la cohérence avec le projet global de l'association Don bosco.

Par souci d'un fonctionnement démocratique et réactif, un conseil de coopérative a été mis en place que peut saisir le conseil d'administration pour toute question concernant la marche de l'entreprise et des comités d'études ont été prévus afin d'éclairer, autant que de besoin, le conseil et la présidente sur des points méritant une réflexion en amont de toute décision.

Une réflexion de longue haleine soutenue par une vision claire du projet stratégique, la prise en compte des évolutions et contraintes sociologiques, institutionnelles, l'implication des parties prenantes, la reconnaissance de leurs intérêts propres, mais aussi la construction d'un projet commun et partagé, l'invention d'une gouvernance adaptée aux enjeux de démocratie et de pertinence de l'action ont ainsi débouché sur la structuration d'une coopérative, qui non seulement s'inscrit dans le respect et la continuité du projet de ses fondateurs mais, par l'ouverture à de nouveaux partenaires, l'enrichit et lui donne le cadre d'un potentiel de développement nouveau.

## A.I.M.E.R



La Mutuelle du Logement (Mutlog) et l'Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement (ACMIL) sont à l'origine d'un projet innovant :

### La résidence «A.I.M.E.R» (Aînés, Infirmiers, Médecins, Étudiants, Résidence)

La 1ère pierre de cette résidence bi-générationnelle a été posée le 14 septembre dernier dans le centre historique de Limoges.

Quelles en sont les spécificités ?

Elle répond à un besoin qui fait suite à deux constats :

- Les personnes âgées présentant un début de pathologie sont confrontées à la problématique de l'isolement. Elles veulent éviter un isolement trop important tout en ayant un logement qui répond à certains critères : financièrement accessible, moderne et sécurisé.
- Les étudiants en profession de santé, comme tous les étudiants, sont confrontés à la difficulté de trouver un logement à un loyer raisonnable. Grâce au projet résidence « A.I.M.E.R », les étudiants en santé résolvent ce problème de logement, tout en complétant leur formation universitaire en assistant médicalement les personnes âgées.

La résidence « A.I.M.E.R » est donc un moyen de renforcer le lien social entre différentes générations, ce qui est une problématique essentielle de notre société contemporaine ; en faisant cohabiter sous le même toit des personnes en début de maladies cognitives et des étudiants médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes...pour retarder au maximum l'aggravation de la maladie.

Elle repose sur un multi partenariat qui associe, outre MUTLOG et l'ACMIL, de nombreuses organisations publiques et de l'économie sociale et solidaire, • La Ville de Limoges • ALIANCE TERRITOIRES-ACTION LOGEMENT • La MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE • DOM'AULIM • La Fondation LEGRAND • La CARSAT • La CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS • La FONDATION BTP+ • LIMOGES METROPOLE • MUTEX...

Fortes du succès rencontré par cette première réalisation, qui repose sur les valeurs de solidarité entre générations qu'elles partagent, MUTLOG et l'ACMIL, ont entrepris de la multiplier dans différentes régions.

### Deux exemples réussis de partenariat public-privé non lucratif

> [ACMIL](#), [Mutlog](#), [résidence A.I.M.E.R](#), [résidence bi-générationnelle](#)

# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*  
créée par le professeur Edgard Milhaud, il y a plus d'un siècle

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :  
économie publique et économie sociale

Ses travaux se réalisent

à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales

La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain Arnaud

Informations-adhésions : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



## "Brèves du CIRIEC-France"

Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez  
contribuer aux *Brèves du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)